

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 22 avril 2024

<p>04.2024-29</p>	<p>PATRIMOINE</p> <p>OBJET : Accord-cadre à bons de commande pour la gestion, l'entretien et la maintenance de l'aire d'accueil des gens du voyage « Aire de la croix Tobi » à Clisson - Avenant n°1</p>
--------------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Bureau Communautaire n°B_05.07.2022-05 du 5 juillet 2022 décidant de conclure un accord-cadre pour la gestion, l'entretien et la maintenance de l'aire d'accueil des gens du voyage « aire de la croix Tobi » à Clisson avec l'entreprise SG2A HACIENDA : 355 rue des Mercières - 69140 Rilleux La Pape,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité d'apporter des précisions à l'article V. « Modalités de fermeture de l'aire d'accueil » du cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

Considérant l'avenant n°1, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 au marché susmentionné, portant sur les modalités d'exécution des prestations, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur l'accord-cadre en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des ajoncs
44190 CLISSON

Représenté par Monsieur Jean-Guy Cornu, Président

B - Identification du titulaire du marché public

SG2A HACIENDA

355 rue des Mercières
69140 Rilleux la Pape

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande

GESTION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AIRE DE LA CROIX TOBI - CLISSON

Marché n° 22.019

Date de la notification de l'accord-cadre : 21 juillet 2022

Démarrage des prestations : 1^{er} août 2022

Durée d'exécution des prestations : Période initiale de 1 an reconductible 3 fois 1 an.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Montant de l'accord-cadre :

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu sans minima et avec un maximum.

Les prestations sont réglées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées.

Minimum	sans
Maximum annuel	35 000 € HT
Maximum sur 4 ans	140 000 € HT

Les montants ci-dessus sont identiques pour chaque période de reconduction. Le montant maximum s'entend hors révision

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'apporter des précisions à l'article V. « Modalités de fermeture de l'aire d'accueil » du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), à savoir :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo met à disposition des usagers de l'aire de la Croix Tobi, un lieu d'accueil de substitution pendant la période annuelle de fermeture fixée par arrêté. Pour l'année 2024, le terrain mis à disposition se situe : Rue des Filatures - Parcelle A0491 – 44190 Clisson.
- Durant la période de délocalisation, le titulaire continue d'exercer les prestations de l'accord-cadre conformément aux conditions d'exécution du CCTP sur le lieu d'accueil de substitution.

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations..

■ **Incidence financière de l'avenant** :

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Clisson,

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu le présent avenant à titre de notification »

A, le

Signature du titulaire,